

# Petite histoire de la faïence fine à Montereau

par

Jacques Bontillot

---



## La céramique

Le terme “céramique”, du grec Kéramos, recouvre tous les aspects de la terre cuite. Il s'applique à tous les produits fabriqués avec de l'argile et durcis par cuisson.

Cette catégorie d'objets comprend donc aussi bien les poteries primitives en terre brute, et cuites à basse température, que les briques, la vaisselle en porcelaine ou la protection thermique des navettes spatiales.

La céramique rassemble huit grandes familles de produits : la terre cuite, la terre vernissée, le grès, la porcelaine tendre, la porcelaine dure, la faïence de grand feu, la faïence de petit feu, et la faïence fine.

## **La faïence**

Le terme “faïence” tire son origine du bourg italien de FAENZA, situé près de Bologne, au pied des Apennins. C'est là que naquit, à l'époque de la Renaissance, une fabrication céramique particulière vouée à une très grande extension.

Cette “faïence” était en fait une poterie tendre et poreuse, en terre rougeâtre, que l'on recouvrait, pour cacher la teinte et les imperfections de la terre, d'un enduit opacifié en blanc par de l'étain.

Le terme d'origine locale désigna bientôt toutes les poteries poreuses recouvertes d'un enduit destiné à les imperméabiliser.

Du XVe jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, la vaisselle de terre n'a guère évolué. Pour l'ordinaire, elle était en poterie recouverte d'un vernis transparent ou légèrement coloré (la terre vernissée) et pour les grandes occasions, pour le décor, ou dans des milieux plus aisés, on utilisait cette belle faïence décorée, mais lourde, dont Nevers, Rouen ou Marseille ont assuré la diffusion pendant longtemps.

### **Origine anglaise de la faïence fine**

Une étape décisive dans l'évolution de la céramique sera franchie en Angleterre, quand, vers 1720, John Astbury mit au point, dans son atelier du Staffordshire, une pâte qui avait l'avantage de devenir blanche dès la première cuisson.

Des cailloux de silex calcinés et finement broyés permettaient, en effet, de blanchir une terre qui était naturellement rougeâtre.

Dans les premiers temps, cette faïence fut recouverte d'une glaçure saline. Elle fût remplacée, au milieu du XVIIIe siècle, par un vernis à base de plomb.

C'est Josiah Wedgwood qui perfectionna pâte et vernis. Il arriva à fabriquer, grâce à des moyens mécaniques, une faïence fine à texture dense, recouverte d'un vernis transparent, dur, très bien glacé, d'un blanc légèrement jaunâtre et lui donna le nom de queen's ware, par suite de la protection que lui accorda la reine d'Angleterre.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, le succès de cette “faïence fine” anglaise fut considérable. Dans un rayon de 10 kilomètres autour de Stoke on Trent, entre Manchester et Birmingham, on comptait 144 fabriques occupant environ 60.000 individus : hommes, femmes et enfants.

D'artisanale et forcément limitée, la fabrication était passée aux mains des manufacturiers. La révolution industrielle était en marche.

### **La France au moment de la Révolution**

En France, nous étions à la fin d'une époque : c'en était terminé des siècles d'apparat, de la rigueur monarchique et de l'élégance aristocratique ; c'en était terminé de l'Ancien Régime, même si plus tard l'empire tentera d'en recréer les fastes; c'en est terminé, enfin, d'une certaine manière de vivre. La Révolution a balayé tout cela. Un monde nouveau va se développer. Les mots-clés en seront : **égalité - promotion sociale - machinisme** - tout un programme aux répercussions infinies, même dans le domaine de l'art.

De cet art, la conception traditionnelle qu'on en avait va disparaître. Des notions nouvelles de rendement et de profit entrent désormais en jeu ; on peut les traduire schématiquement par **rapidité - quantité - bon marché** - d'où, en conséquence, une grosse clientèle et, partant, des bénéfices importants.

Dans ces conditions, l'artisan va devoir s'effacer devant la machine, et on ne parlera bientôt plus du mécène disparu, mais du Client. Il va falloir, en effet, satisfaire la demande de toute une nouvelle "classe moyenne", avide d'accéder à son tour à une certaine promotion sociale.

En vue de cet énorme marché à prendre, une lutte sévère s'organise entre les "firmes" concurrentes. Comme la fabrication, la vente elle aussi se rationalise : pour aller de pair avec le règne de l'Usine, voici donc celui du Grand Magasin.

### **Changement de mode et déclin des vieilles faïenceries**

Le domaine de la céramique, qui nous concerne, n'échappe pas à cet état de choses.

Pour certains, la bataille est perdue d'avance : ce sont les grandes manufactures françaises de faïence traditionnelle du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nevers, Rouen et Marseille ont lâché prise, tour à tour. Même Strasbourg, pourtant à l'avant-garde avec sa nouvelle technique de peinture au "petit feu", finira par faire faillite. Toutes ces fabriques se sont éteintes avec le siècle. Aucune d'entre elles n'a su - ou n'a pu - se "reconvertir" pour être au goût du jour et s'intégrer au monde nouveau.

En effet, quelque soit le siècle, la mode est toujours là, inexorable. Et la mode d'alors, c'était l'**Anglomanie**. Tout était "à l'anglaise", y compris l'usage du thé.

On avait même un engouement incroyable pour les faïences importées d'outre-Manche.

Fines, légères et pourtant solides, généralement de couleur crème et recouvertes d'un vernis transparent, elles étaient faites de ce matériau nouveau qu'était la "faïence fine".

### **Avantages de la faïence fine**

La légèreté de cette nouvelle vaisselle aux formes pures et élégantes que Wedgwood avait su lui donner dès son origine, comparées avec la lourdeur d'aspect, et réelle, de notre faïence émaillée, telle qu'elle avait dégénéré, feront bientôt rechercher cette nouvelle poterie dans toute l'Europe.

Sur le marché français, les produits anglais, non seulement séduisants, mais surtout bon marché, concurrençaient dangereusement les nôtres depuis qu'un traité de commerce, funeste entre tous, avait été signé par Vergennes, ministre de Louis XVI, en 1786.

Il instaurait la libre pénétration de la faïence anglaise dans nos ports, et, malgré de nombreuses protestations et des cris d'alarme, les Anglais ont pu "engorger la France de leur fayence". Cette situation dura jusqu'au fameux Blocus Continental, instauré en 1806 par Napoléon.

### **De nombreuses manufactures s'implantent en France**

A l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, les Français vont essayer d'imiter cette faïence fine et feront, bientôt et partout, de la "fayence façon d'Angleterre".

Une trentaine de manufactures s'établissent du nord au sud (de Calais et Douai à Bordeaux et Apt), de l'est à l'ouest (de Longwy et Sarreguemines à Forges-les-Eaux et Le Havre), au centre (avec Gien et Orléans) et surtout en région parisienne.

On y trouve : Potter à Chantilly, Saint-Cricq à Creil, Lambert à Sèvres, Mittenhoff et Mourot à Val-sous-Meudon, et les frères Paillard à Choisy-le-Roi.

Mais l'origine de cette multiplication des nouvelles manufactures sur le sol français est ailleurs. Des essais concluants avaient été tentés au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par quelques précurseurs: Jacques Chambrette à Lunéville, Gilles et Robert Dubois à Paris, en face du Pont-aux-

Choux, et Etienne Mazois à Montereau.

Ils avaient tous réussi à fabriquer des pièces de style “rocaïlle”, d'une finesse extrême, avec ce qu'on appellera la “terre de Lorraine” ou la “terre de pipe”.

### **Origine de la faïence fine à Montereau**

Quelle était alors la situation à Montereau ?

Une première fabrique, fondée par le parisien Jean Rognon, existait déjà au quartier Saint-Nicolas, près de la rue du Bac, le long de l'actuelle route de La Grande-Paroisse. Elle produisit, on le sait maintenant, de la faïence épaisse et peinte à la manière traditionnelle, de 1720 à 1740 environ.

Sans doute tenté d'imiter l'expérience commerciale de son prédécesseur et plus probablement à cause de la proximité de la matière première, Mazois, un autre marchand parisien, s'installera à Montereau, vers 1748. Il fabriquera cette fameuse “faïence à l'imitation de l'Angleterre” au bas de la rue de Provins, dans l'autre partie du faubourg Saint-Nicolas.

En 1774, il sera curieusement remplacé par une société d'Anglais, puis, quelques années plus tard, par Jean Hulm dit Hall. Epousant la veuve Hall, c'est ensuite Pierre Edmond Antoine Merlin qui dirigera la manufacture. Il construira une seconde fabrique et mènera son entreprise vers le succès, à travers la période révolutionnaire.

Etant le seul à fabriquer de la faïence blanche dans le département, il obtient, pour l'ensemble de sa production, une médaille d'or au concours de septembre 1800.

### **Du quartier Saint-Nicolas au couvent des Récollets**

Le couvent des Récollets, qui avait été vendu comme bien national lors de la Révolution, fut transformé, par Laurent Soulé, en une faïencerie concurrente, mais l'entreprise échoua peu après, en 1802.

Merlin, coincé entre montagne et rivière, à Saint-Nicolas, profita de l'occasion pour s'agrandir. Propriétaires des 3 usines, il transféra progressivement ses ateliers du faubourg aux abords de la ville et, en 1804, la faïencerie faisait vivre plus de 200 familles.

### **Espionnage industriel**

A cette époque, les ouvriers vont de manufacture en manufacture, certains pour trouver du travail, d'autres pour apprendre et perfectionner leur savoir, d'autres enfin pour espionner le concurrent, comme nous allons le voir.

Le chômage, qui sévissait déjà à cette époque, avait amené un certain Stevenson à quitter la faïencerie de Creil, puis celle de La Charité-sur-Loire, pour venir chercher du travail à Montereau où on lui aurait appris un procédé de décoration appelé “herborisation”.

Stevenson dû retourner en région parisienne car le directeur de la faïencerie de Creil s'empessa de faire breveter, en 1806, cette “herborisation” comme une invention de son ouvrier. Le patron de Stevenson, Saint-Cricq-Casaux - notez bien ce nom - vint, en personne, sommer Merlin d'arrêter la fabrication des herborisations de Montereau, dorénavant considérée comme concurrente. Ce n'était que le début d'une lutte pour la suprématie de Creil sur Montereau.

### **Absorption de Montereau par Creil : en route vers l'essor**

Dirigée par le neveu de Merlin et le fils de Hall, et occupant plus de 250 ouvriers en 1808, la faïencerie est, on s'en doute, la principale entreprise de Montereau.

La bataille que Napoléon livre ici, en 1814, fait subir des pertes importantes aux usines de Saint-Nicolas et le manque de bois, pour alimenter les fours, se fait cruellement sentir.

Le marasme est à son comble en 1815. L'occupation étrangère, les contributions de guerre, les pillages ont appauvri les clients et les magasins regorgent de marchandises. Les deux tiers des ouvriers seront congédiés.

Saint-Cricq-Casaux, le propriétaire de Creil, qui ne manque pas d'appui en haut lieu, saisit sa chance et achète les faïenceries de Montereau en 1819.

Il interdira aux anciens propriétaires d'avoir des intérêts dans aucune autre fabrique similaire, à moins de 50 km de Montereau, de Paris ou de Creil. La région parisienne étant devenue une chasse gardée, Thomas Hall ira fonder Gien.

En 1825, une nouvelle direction est mise en place à Montereau et Saint-Cricq-Casaux forme une société avec un important banquier parisien, Louis Lebeuf.

Les usines de Montereau et de Creil, tout en restant indépendantes, ont une gestion commune et c'est bien là l'objectif des actionnaires.

La fabrication monterelaise fit des progrès constants sous la direction d'Etienne Thibault : les impressions en noir sur fond blanc furent ensuite réalisées sur fond jaune, puis on les coloria vers 1830.

La production de terre de pipe, somme toute assez fragile, fut peu à peu remplacée par la "porcelaine opaque". La terre et l'émail sont plus résistants et plus blancs grâce à l'adjonction de kaolin mais il ne s'agit aucunement de porcelaine.

Cette invention et de nouveaux procédés de décoration permettront à Montereau d'obtenir des médailles d'or aux expositions de 1834 et 1839.

### **Creil et Montereau sous le Second Empire**

Les faïenceries, hier concurrentes, de Creil et de Montereau fusionnèrent en 1840.

Tour à tour connues sous les raisons sociales Lebeuf, Milliet et Cie, puis Barluet et Cie, les faïenceries de Creil et Montereau raflent encore toutes les médailles d'or aux expositions de 1844, 49, 55 et 67 pour se retrouver hors concours en 1878.

La production est extrêmement variée : les services de table, les garnitures de toilette, les plats et vases décoratifs seront à l'honneur sous le Second Empire. Le choix est immense, aussi bien dans celui du décor que dans les tailles. Le monde entier utilise ces produits renommés pour leur bon goût et leur qualité.

Creil et Montereau, alors deuxième groupe faïencier de France, n'a qu'un seul rival : Sarreguemines.

### **Déclin du deuxième groupe faïencier de France**

Transformée en Société anonyme en 1884, les deux faïenceries essaieront de faire baisser le prix de leurs produits en limitant le nombre des décors et en supprimant la plupart des tâches manuelles.

La crise économique des années 1890 obligera néanmoins la direction à entreprendre une douloureuse restructuration. L'usine de Montereau, en meilleur état que celle de Creil, fut choisie pour y transférer matériel et machines et, en 1895, 130 familles creilloises furent transplantées dans notre cité.

La marque “Creil & Montereau” fut néanmoins conservée.

L'invention d'un émail sans plomb en 1904, puis celle du four tunnel permettant une cuisson continue durant 11 mois de l'année, ne permis cependant pas à la faïencerie d'avancer avec un réel optimisme dans le XXe siècle.

La première guerre mondiale augmenta encore la fragilité de l'entreprise qui ne pouvait plus trouver de débouchés.

La faïencerie de Choisy-le-Roi, spécialiste du carrelage et du sanitaire, acheta Montereau, pour sa vaisselle, en 1920. Elle y transféra son matériel, après la fermeture de ses propres ateliers, en 1939.

Les décors imprimés furent abandonnés et remplacés par le pochoir et le vaporisateur. La qualité de la production baissa pendant et après la seconde guerre mondiale et les premiers symptômes de crise réelle apparurent en 1950, quelques années avant la fermeture définitive de 1955.

### **Destruction de la faïencerie de Montereau puis ouverture du musée de la faïence**

La destruction du site industriel, dans les années 70, ne permis de sauvegarder que de rares témoignages de cette activité faïencière qui avait fait vivre bon nombre de monterelais pendant plus de deux siècles.

Une recherche des produits manufacturés fut aussitôt entreprise dans tout le pays, et c'est grâce à cette collecte que vous pouvez admirer 400 faïences au musée municipal.

Si vous ne le connaissez pas, nous vous souhaitons d'aller le découvrir. Faites-le connaître à vos amis, il est un peu l'image de notre ville.

Grâce à sa terre et à ses faïences, Montereau a été sur les tables et dans les vaisseliers du monde entier. Espérons que cette tradition puisse se perpétuer encore et toujours.

#### ***Bibliographie :***

Bolender Charles, *Histoire et histoires / faïences de Sarreguemines*, Musée historique, Strasbourg, 1986.

Marais Jean, *Éléments pour une histoire de Montereau (1848-1914)*, imp. municipale, Montereau, 1993.

Naudin Yvonne, *Faïences de Creil-Choisy-Montereau*, ABC Collection, Paris, 1980.

Rada Pravoslav, *Les techniques de la céramique*, Edit. Gründ, Paris, 1989.

#### **Droit d'auteur et droit de reproduction réservés.**

En vertu de la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992, relative au code de la propriété intellectuelle (partie législative, 1ère partie, art. L.111-1), l'auteur d'une oeuvre de l'esprit jouit sur cette oeuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous.

Par ailleurs, toute reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L.122-4).

Toute édition ou reproduction d'une oeuvre de l'esprit faite en violation des droits de l'auteur, tels que définis par la loi, est un délit de contrefaçon puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 915 à 18.294 euros [6.000 F à 120.000 F] (art. L.335-1 à 3).

La copie strictement réservée à l'usage privé de la personne qui la réalise est autorisée, ainsi que les analyses et les courtes citations, sous réserve de la mention d'éléments suffisants d'identification de la source (art L.211-3).

Ce “Dossier de le Faïence fine”, initialement édité par le CERHAME, a été réédité en janvier 2007 par

***Les Amis de la faïence fine***

*14 rue Emile Guillaume - 89690 - Chéroy (France)*

Directeur de la publication : Jacques Bontillot.

Imprimé par S.I.G.G., Les Grands Thénards - 89150 Domats

ISSN 1276-0420.

Dépôt légal à parution.